

B	153	NOUGARO	00 ha 01 a 18 ca
B	154	NOUGARO	00 ha 02 a 45 ca
C	82	LES TROUCH	00 ha 29 a 27 ca
C	170	ARROUHY	00 ha 12 a 48 ca
C	519	LES TROUCH	00 ha 07 a 30 ca
D	256	BOYNE	00 ha 23 a 58 ca

Total surface : 00 ha 87 a 37 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve, et tel qu'il figure sous teinte orange sur le plan cadastral visé par les parties demeuré ci-annexé.

Bien non délimité

Il est précisé que la parcelle ci-dessus identifiée au cadastre D numéro 256 est un bien non délimité d'une contenance de (15ha 64a 40ca).

IDENTIFICATION DES MEUBLES

Le **VENDEUR**, vend à l'**ACQUEREUR**, les meubles dont la désignation figure en partie développée.

USAGE DU BIEN

Le **VENDEUR** déclare que le **BIEN** est actuellement à usage d'habitation.

L'**ACQUEREUR** entend conserver cet usage.

EFFET RELATIF

-Acquisition suivant acte reçu par Maître Marielle GOUAUX-GEORGEL, notaire à SAINT-LAURENT-DE-NESTE le 1er février 2013 publié au service de la publicité foncière de TARBES 1ER, le 13 février 2013 volume 2013P, numéro 730.

CHARGES ET CONDITIONS LIEES AU CALCUL DE L'IMPOT

Les charges et conditions ne donnant pas lieu à taxation figurent en partie développée de l'acte.

Les frais de la vente et ceux qui en seront la suite et la conséquence sont à la charge exclusive de l'**ACQUEREUR** qui s'y oblige.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter de ce jour.